

A tous les Commissaires/Juges UCI

*Envoyé par email*

Aigle, le 20 novembre 2020

Réf: Département des Sports / bs

## Protocole Covid-19\_toutes disciplines

Chères et Chers Commissaires,  
Chères et Chers Juges,

Nous espérons que vous vous portez tous bien en ces temps difficiles. La relève du défi de la Pandémie de Covid-19 est un enjeu vital pour chacun d'entre nous. En collaboration avec les différents acteurs du cyclisme, l'UCI a réalisé un travail important pour permettre la reprise des compétitions cyclistes. Néanmoins, le contexte actuel particulièrement délicat nous oblige à redoubler d'efforts afin de limiter les risques de contamination.

C'est pourquoi, il sera dorénavant obligatoire que **tous les Commissaires (UCI et Nationaux) réalisent un test PCR, 72h avant de se rendre sur une compétition inscrite au calendrier de l'UCI.**

Cette mesure, déjà applicable pour la discipline Route, sera désormais étendue à toutes les autres disciplines.

Dans ce cadre, lorsque vous êtes désigné(e) par l'UCI, nous vous demandons donc dorénavant d'effectuer un test COVID de type PCR, 72h avant de vous rendre sur une compétition et de compléter le document ci-joint avec vos résultats, en le renommant de la manière suivante :

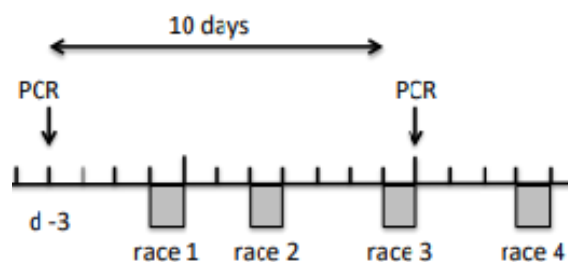
- Modèle : Discipline\_NOM\_Prénom\_Date du test(AAAAMMJJ)\_Nom de l'évènement
- Ex : PIS\_SAPIN\_Benjamin\_20200928\_3 jours d'Aigle

Ce document devra ensuite être déposé sur la plateforme en ligne suivante :

<https://box.uci.ch/index.php/s/dtYU5E6m0fmQvke/authenticate> → Mot de passe : comm2020

Il est important de garder à l'esprit les points suivants :

- Si vous devez enchaîner plusieurs compétitions sur une courte période, le test est valable 10 jours à partir de sa date de réalisation.



- Entre 2 compétitions sur cette période de 10 jours, vous devrez être très scrupuleux sur l'application des gestes barrières et sur tous les comportements individuels de prévention de contamination par le coronavirus.

- Les Commissaires UCI et Nationaux désignés par les Fédérations Nationales devront également réaliser des tests PCR 72h avant de se rendre sur une compétition. Pour ces Commissaires, il n'est pas demandé de déposer les résultats sur la plateforme en ligne. Cependant, les Présidents de Jury devront s'assurer que tous les Commissaires du Collège ont réalisé un test et qu'ils ont obtenu un résultat négatif.  
Une communication a donc été envoyée en parallèle aux Fédérations Nationales (FN) pour les informer de cette mesure.
- Compte tenu de leurs moins bonnes performances, les tests antigéniques ne sont pas acceptés pour le moment. Seul les tests PCR sont admis.
- Les tests réalisés par les Commissaires Internationaux désignés par l'UCI en amont des épreuves seront pris en charge financièrement par l'UCI<sup>1</sup>. Nous vous remercions de bien vouloir ajouter le coût du test ainsi que son justificatif dans la note de frais de l'épreuve.
- En cas de résultat positif, il est impératif d'avertir l'unité des Commissaires dès que possible.
- Dans tous les cas, les Commissaires désignés par l'UCI et les Fédérations Nationales, doivent respecter les gestes barrières et porter un masque. Les tests PCR ne permettent aucune flexibilité en ce qui concerne ces mesures qui restent fondamentales pour casser la chaîne de transmission du virus.
- En cas de difficulté pour se faire tester dans votre pays de résidence, nous vous remercions de contacter l'unité des Commissaires au plus vite.

Nous vous informons également que l'UCI fournira à ses Commissaires 4 masques en tissu aux couleurs de l'UCI. Ces masques font désormais partie intégrante de l'uniforme des Commissaires et devront être portés durant les événements. Ces masques vous seront envoyés par voie postale d'ici la fin de l'année.

Ces nouvelles mesures seront applicables à partir du 28 Novembre 2020 et le resteront jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Très cordialement,



Peter Van den Abeele  
Directeur des Sports de l'UCI

---

<sup>1</sup> Pour les Commissaires désignés par l'UCI. Les Fédérations Nationales restent responsables du coût des tests pour les Commissaires qu'elles désignent.